

## **Commentaires du Conseil régional de l'environnement de Montréal sur le plan d'aménagement d'ensemble du site de l'usine Norampac**

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) a pris connaissance de la documentation déposée sur le site de l'Office de consultation publique Montréal concernant le plan d'aménagement d'ensemble du site de l'usine Norampac et souhaite faire part de ses commentaires à l'égard de ce projet. Tout d'abord, le CRE-Montréal est favorable à la revitalisation de ce secteur d'importance, tant par sa taille que par sa proximité du centre-ville montréalais. Situé dans un secteur déjà très construit, ce grand terrain représente une belle occasion pour l'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie de créer un nouveau milieu de vie intégrant toutes les dimensions du développement durable. Les cinq grands principes énoncés (page 28) dans la proposition nous apparaissent donc très justifiés.

Au niveau du transport, ce projet se démarque par plusieurs initiatives qui vont dans le sens de favoriser la sécurité des piétons ainsi que le transport actif et collectif : la réduction du réseau viaire, la création de deux ruelles piétonnes, la création d'une piste cyclable sur la rue Molson, le faible taux de cases de stationnement par unité d'habitation (0,48) et la modification de l'aménagement physique de la rue Molson par des mesures d'apaisement de la circulation.

Concernant la géométrie des bâtiments, il nous apparaît que la hauteur des bâtiments en façade, de 10 étages, s'éloigne de la notion « d'échelle humaine » car les résidents ne pourront atteindre leurs résidences sans utiliser des moyens mécanisés ni communiquer avec les personnes au niveau de la rue de leurs fenêtres ou de leurs balcons.

Sur le plan du verdissement, le CRE-Montréal appuie l'intégration d'une grande diversité biologique dans les plantations prévues au projet. La densification des végétaux suggérés ainsi que l'installation de toitures vertes (et réfléchissantes) sont des avenues à privilégier dans une perspective de lutte aux îlots de chaleur urbains et donc d'adaptation aux changements climatiques. Le projet de talus végétalisé pour atténuer les nuisances sonores permet aussi d'augmenter le couvert naturel. Nous croyons toutefois qu'un volet d'agriculture urbaine devrait être également intégré au verdissement du site.

Dans le contexte actuel mais surtout futur d'épisodes de pluies abondantes de plus en plus nombreux, le projet doit inclure diverses mesures permettant la récupération des eaux de pluie : bassins de biorétention, surfaces perméables, orientation des surfaces minéralisées en vue de diriger les eaux de pluies vers les zones vertes, systèmes de récupération des eaux de pluie sur les toits.

La gestion des matières résiduelles devrait être prise également en compte dans ce projet dès sa conception afin de faciliter la récupération des différentes matières sur l'ensemble du site (à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments).